

DÉROGATION MINEURE
N° DM 3003217803

AVIS PUBLIC est par les présentes donné qu'à sa séance ordinaire qui se tiendra le **3 avril 2023**, à **19 h**, dans la salle du conseil, située au **13665, boulevard de Pierrefonds**, le conseil d'arrondissement statuera sur la demande de dérogation mineure à la réglementation d'urbanisme pour l'immeuble suivant :

Étude	Lieu de dérogation
DM 3003217803	22035, boulevard Gouin Ouest

Permettre dans la zone H1-2-103-1, pour un bâtiment résidentiel isolé :

- un agrandissement du deuxième étage dans la cour avant, avec une marge de 3,56 m au lieu du minimum requis de 6 m.

AVIS est également donné que toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande au cours de cette séance.

FAIT À MONTRÉAL, ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO
ce quinzième jour du mois de mars de l'an 2023.

Le secrétaire d'arrondissement



Carl St-Onge, avocat

/ac